

## LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

#### RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOURNELS

Par arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2023-150-025 du 30 mai 2023, est prescrite la consultation du public sur la demande d'enregistrement concernant le renouvellement de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes, située à Fournels, par la communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac.

Cette consultation du public est ouverte pendant quatre semaines du **lundi 19 juin 2023 au mercredi 19 juillet 2023 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, déposé en mairies de Fournels, Arzenc d'Apcher et Noalhac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ou à la préfecture, sur rendez-vous au 04.66.49.67.76.

Il pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet en mairies, ou les adresser par écrit, avec la mention « consultation du public – communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac, stockage de déchets inertes, au préfet (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) - faubourg Montbel – 48000- Mende), pendant le délai de la consultation.

Au terme de l'instruction, le préfet prendra par arrêté, soit une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, soit une décision de refus.

Fait à Mende, le 30 mai 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Laure TROTIN